

Zurich, le 29 juin 2010

Madame, Monsieur,
Chers membres du Fonds de garantie,

La Fondation du Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage - plus connue du grand public sous le label «Garantie de voyage» - a versé au cours de l'exercice écoulé des indemnités pour un montant de CHF 1'610'845.- à 1315 consommatrices et consommateurs. En fournissant ces prestations dans l'esprit de la loi fédérale sur les voyages à forfait de 1993, elle a évité aux personnes concernées de subir des dommages financiers liés à des problèmes d'insolvabilité.

La «Garantie de voyage» a prouvé une fois de plus que le concept et l'activité de la Fondation constituent une voie efficace pour répondre aux obligations découlant de la loi fédérale sur les voyages à forfait. Les fonds de la clientèle sont assurés moyennant un investissement administratif et financier raisonnable, le rapatriement est également financé en cas d'insolvabilité et, par conséquent, les principales exigences du législateur et de la protection des consommateurs sont satisfaites. Mais le Fonds de garantie ne s'est pas borné à assurer l'argent versé par les clients; il a également contribué de manière décisive à empêcher la parution dans les médias d'articles négatifs sur la branche et donc très dommageables en terme d'image.

L'institution commune de la branche du voyage n'a pas été épargnée par la crise économique et financière sans précédent que le monde a récemment connue: en 2009, la plus forte somme jamais sollicitée depuis la création du Fonds de garantie a été prélevée des provisions afin de couvrir trois participants insolubles.

Compte tenu du fait que les contributions des participants sont toujours calculées sur la base des chiffres des années antérieures et que la marche des affaires s'est passablement ralentie, il faut s'attendre à une baisse des recettes pour 2010. L'avenir nous dira si l'introduction de mesures s'avèrera nécessaire au niveau des contributions des participants.

Mais avec des provisions d'un montant de CHF 8.66 millions, une assurance complémentaire de l'ordre de CHF 4.0 millions pour les gros sinistres et une garantie individuelle des fonds de la clientèle par les différents participants, respectivement organisations de voyages, s'élevant à près de CHF 50 millions au total, la Fondation reste solide sur le plan financier et peut dès lors envisager le futur avec sérénité.

Malgré la grande simplification des opérations à mettre au crédit de la communication par Internet, bon nombre de participants n'ont pas respecté durant l'année sous revue 2009, ni pendant l'exercice en cours, les délais fixés pour le retour de l'auto-déclaration des recettes d'exploitation et la remise des documents nécessaires aux contrôles de solvabilité. C'est la raison pour laquelle nous exhortons une fois de plus les participants à se conformer aux délais impartis. Le Conseil de fondation a décidé de percevoir dès 2011 des frais de traitement en sus pour les documents transmis en retard.

Le bureau de l'ombudsman, qui est financé par la Fondation Fonds de garantie légal mais œuvre en toute indépendance et pour l'ensemble de la branche, a fait du bon travail. Il a largement fait ses preuves en qualité d'office de coordination pour les demandes émanant des consommateurs et de médiation pour les divergences d'opinions exprimées par les acteurs du marché. Seuls 3% des 1863 demandes et cas problématiques qui lui ont été soumis n'ont débouché sur aucune solution.

Le Conseil de fondation, le directeur de la Fondation et l'ombudsman remercient toutes les autorités, les entreprises participantes et les partenaires commerciaux de leur agréable collaboration ainsi que de leur confiance.

**Fondation du Fonds de garantie légal
de la branche suisse du voyage**



K. Heiniger
Président du Conseil de fondation

16^e rapport annuel

2009

Sinistres conséquents liés à la morosité du climat économique en 2009

Le climat conjoncturel tendu a causé la perte de trois participants au Fonds de garantie, qui ont été obligés de déposer leur bilan et de mettre un terme à leur activité. Deux de ces sinistres se sont avérés très graves et ont finalement débouché sur le plus important versement jamais consenti par la Fondation depuis sa création pour couvrir les fonds de la clientèle. Les paiements et prestations sollicités se sont en effet montés à CHF 1'610'845.-. Après encaissement des garanties bancaires fournies par les sociétés concernées ou des sommes déposées sur les comptes bloqués de garantie voyageur de l'ordre de CHF 474'048.-, un montant de CHF 1'136'797.- a dû être prélevé des provisions afin de couvrir les pertes.

Depuis sa création en 1994 - dans le but de répondre aux dispositions de la loi fédérale sur les voyages à forfait - le Fonds de garantie a versé des indemnités à plus de 5000 clients d'agences de voyages ainsi qu'à de nombreux organisateurs de voyages pour un montant total avoisinant les CHF 8.3 millions, dont CHF 4.2 millions étaient couverts par les garanties versées par les participants. La différence de CHF 4.1 millions a été prise en charge par le biais de la dissolution correspondante des réserves.

Evolution du nombre de participants

Le Fonds de garantie a reçu 25 demandes d'affiliation au total. Après examen des documents, 21 requêtes ont été acceptées. En contrepartie, 34 participants ont quitté le Fonds suite à une cessation d'activité, la fermeture d'une succursale ou d'une agence de voyages ferroviaires. Trois entreprises ont été acquises par d'autres participants et intégrées dans leurs structures. Et, comme précédemment mentionné, trois sociétés ont fait faillite.

Au 31 décembre 2009, 1497 entreprises au total (succursales comprises) étaient enregistrées au Fonds de garantie en qualité de participants. La synthèse ci-jointe fournit des informations détaillées sur les chiffres et la répartition géographiques des participants.

Taxes d'inscription et contributions des participants 2009 et 2010

Le nombre d'admissions est inférieur aux projections. Les recettes provenant des taxes d'inscription sont dès lors en baisse sensible par rapport à l'an passé bien qu'elles restent supérieures de 16% aux valeurs budgétisées. Les contributions des participants (déclaration des chiffres d'affaires 2008) ont en revanche encore augmenté de 1,8% par rapport à l'année précédente, un résultat qui correspond parfaitement aux chiffres budgétisés ainsi qu'aux simulations utilisées pour la mise en place du nouveau modèle de contributions.

En raison du contexte difficile pour la branche du voyage et malgré les sinistres massifs ainsi que la diminution probable des recettes pour 2010 (base déclaration

des chiffres d'affaires 2009), le Conseil de fondation a renoncé à adapter les taxes et reporté à l'automne 2010 une éventuelle décision pour 2011.

Contrôles de solvabilité

Dans le cadre du concept de vérification adopté par le Conseil de fondation, la Fondation procède régulièrement auprès de tous les participants aux contrôles de solvabilité fixés par contrat, en se fondant en particulier sur les critères suivants:

- Evolution du chiffre d'affaires et de la marge brute
- Liquidités, actifs circulants nets et fonds propres
- Etat des fonds de la clientèle
- Etat des paiements aux fournisseurs

210 contrôles de solvabilité ont été effectués au total, dont 157 par PricewaterhouseCoopers et 53 par le secrétariat de la Fondation. Suite à cette évaluation, une augmentation de la garantie bancaire, respectivement du compte bloqué, a été exigée dans 8 cas alors qu'une hausse précédemment requise a été annulée dans 2 cas.

Comptes annuels et bilan 2009

Les recettes provenant des contributions annuelles et des taxes d'inscription correspondent aux budgets et se situent au niveau des chiffres de l'année précédente. Les produits de la fortune se sont accrus pour atteindre CHF 241'000.- malgré des placements en capitaux en baisse de 6%.

Les frais, en légère hausse par rapport à l'an passé, s'inscrivent eux aussi dans le cadre des chiffres budgétisés. L'excédent de charges est essentiellement lié au plus grand nombre de contrôles de solvabilité.

Sans tenir compte des dépenses pour les sinistres, la Fondation enregistre un excédent de recettes de CHF 437'423.-. Après versement des indemnités aux consommateurs et aux organisateurs de voyages pour un montant de CHF 1'610'845.- (déduction faite des garanties bancaires / comptes bloqués à hauteur de CHF 474'048.-), les comptes bouclent sur une perte de CHF 799'374.- et affichent un résultat équilibré après la dissolution des réserves pour sinistres correspondantes.

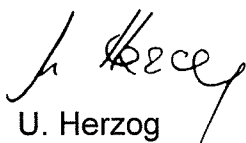
En raison de cette perte, les provisions pour sinistres inscrites au bilan 2009 tombent à CHF 8'660'630.-.

L'organe de révision OPES Revision AG confirme dans son rapport du 20 mai 2010 que la comptabilité a été tenue en bonne et due forme et qu'elle est conforme à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

Démission et élection complémentaire au Conseil de fondation

Monsieur Hans-Walter Gérard Schober a présenté sa démission du Conseil de fondation au 31 mai 2009. Monsieur Olivier Dupont, directeur général de Fert Gestion SA, Genève, a été élu pour lui succéder. Cette élection complémentaire assure une représentation équitable de la Suisse romande et des entreprises de taille moyenne au sein du Conseil de fondation. La composition actuelle du Conseil de fondation figure en annexe.

Fondation du Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage



U. Herzog
Directeur

Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation présente la composition suivante au 31 décembre 2009:

Kurt Heiniger, Erlenbach	Président
Jacques Lathion, Lathion Voyages SA, Sion	Vice- président
Martin Wittwer, TUI Suisse Ltd., Zürich	Vice-président
Rolf Besser, licencié en droit, avocat, Zürich	
Olivier Dupont, Fert Gestion SA, Genève	
Walter Güntensperger, Active Travel AG, Uster	
Rolf Helbling, Helbling Reisen AG, Gossau	
Stefan Leser, Kuoni Reisen AG, Zürich	
Heinrich Marti, Ernst Marti AG, Kallnach	
Thomas Stirnimann, Hotelplan Suisse SA, Glattbrugg	

Annexes

29.06.2010/uh

Nombre de participants au 31 décembre 2009

Année	Admissions	Démissions	Participants	Succursales	Total
2008	29	16	600	910	1510
2009	21	34	578	919	1497

Nombre de participants réparti par régions

	Participants	Part en pourcentage
Suisse romande	331	22.1%
Berne	172	11.5%
Haut-Valais	22	1.5%
Bâle	105	7.0%
Mittelland	125	8.4%
Suisse centrale	127	8.5%
Tessin	30	2.0%
Grisons	25	1.7%
Ville de Zurich	190	12.7%
Canton de Zurich / Nord-est de la Suisse	282	18.8%
Suisse orientale	88	5.8%
Total participants succursales comprises	1497	100%

Faits et chiffres (indications en CHF)

Exercice	2009	2008
Nombre de participants	1497	1510
Contributions annuelles	1'191'354.-	1'170'814.-
Pertes de change sur placements	-17'317.-	-36'912.-
Bénéfices/pertes comptables sur placements	121'662.-	-470'185.-
Bénéfice d'exploitation	437'423.-	-136'668.-
Paiements pour sinistres en faveur des consommateurs	-1'610'845.-	-151'166.-
Paiements pour sinistres après déduction des prestations de garantie	-1'136'797.-	-51'166.-
Dissolution des provisions	-799'354.-	-187'834.-
Provisions pour sinistres	8'660'630.-	9'460'004.-
Assurance pour gros sinistres	4'000'000.-	4'000'000.-
Prestations de garantie spécifiques aux entreprises	50'000'000.-	50'000'000.-

29.06.2010/uh